

21 octobre 2011

**Objet: Tchad – Risque d'arrestation et menaces à l'encontre du défenseur des droits humains M. Deuzoumbe Daniel Passalet**

Le défenseur des droits humains M. **Deuzoumbe Daniel Passalet** fait l'objet d'attaques publiques et de menaces émanant des autorités tchadiennes suite à sa dénonciation de l'inaction des autorités publiques contre les rapt d'enfants contre rançon et de la responsabilité morale d'un chef coutumier. Deuzoumbe Daniel Passalet est le président de l'association Droits de l'Homme Sans Frontières (DHSF), basée à N'Djamena. DHSF s'occupe depuis des années de la question des rapt d'enfants qui continuent à avoir lieu de façon régulière dans la région de Lere, au sud-ouest du Tchad.

Le 3 octobre 2011, DHSF a publié un communiqué de presse dénonçant la mort en détention de dix personnes arrêtées en rapport avec le meurtre d'un chef villageois qui aurait été notoirement impliqué dans des cas de rapt d'enfants. Le 17 septembre, la police avait arrêté environ 47 personnes. Neuf de ces personnes sont mortes le même jour, apparemment par suffocation à cause des conditions de détention extrêmement mauvaises. Une dixième personne est décédée le lendemain, 18 septembre, après son transfert à N'Djamena.

Suite au communiqué de presse du 3 octobre, Deuzoumbe Daniel Passalet a accordé une interview à Radio Liberté afin de dénoncer la mort des dix détenus, ainsi que le rapt d'enfants et le fait que le chef coutumier (Gong) de Lere n'aurait jamais réagi à ce problème, dans lequel des chefs villageois seraient impliqués. Deuzoumbe Daniel Passalet a aussi dénoncé le fait que le chef coutumier aurait demandé aux proches des détenus décédés et des autres suspects encore en détention de lui donner chacun sept bœufs pour « laver le sang » des personnes que les suspects auraient tuées.

Le 7 octobre 2011, suite au communiqué et à l'interview de DHSF à la radio, le Ministre des affaires foncières et des domaines, M. Jean-Bernard Padaré, au cours de l'interview accordée à la chaîne de télévision publique Télé Tchad, a affirmé être choqué par le communiqué et a dénoncé « les droits de l'homme qui attaquent les chefs traditionnels », accusant DHSF de faire de la politique. Il a ensuite annoncé que « le chef réagira », soit directement soit « à travers son entourage ». Le Ministre des affaires foncières et des domaines est le beau-fils du chef coutumier de Lere cité par DHSF.

Dans les jours suivants, le Ministre aurait aussi contacté des personnes proches de DHSF et aurait menacé de faire arrêter Deuzoumbe Daniel Passalet, ajoutant que le seul moyen de l'éviter serait le retrait du communiqué et des excuses publiques à la radio. Le Ministre aurait répété ces menaces à plusieurs reprises, la dernière fois étant le 16 octobre.

Front Line exprime sa préoccupation face à la déclaration publique faite à la télévision et les menaces lancées par le Ministre des affaires foncières et des domaines à l'encontre de

**Front Line Board of Trustees**

Denis O'Brien, Mary Lawlor, Michel Forst, Kieran Mulvey, Noeline Blackwell, David Sykes, Maria Mulcahy, Jim Conway, Hina Jilani, James L. Cavallaro

**Front Line Leadership Council**

Hanan Ashrawi, Robert Badinter, Bono, His Holiness The 14th Dalai Lama, Tenzin Gyatso, Indai Lourdes Sajor, Wangari Muta Maathai, Adolfo Perez Esquivel, Desmond Tutu

Registered Charity Number CHY 14029

Deuzoumbe Daniel Passalet. Ces déclarations hostiles et les menaces semblent être uniquement motivées par la dénonciation de l'inaction des autorités publiques contre les raptés d'enfants contre rançon et l'évocation de la responsabilité morale d'un chef traditionnel qui est membre de la famille du Ministre.

Front Line s'inquiète que Deuzoumbe Daniel Passalet puisse effectivement être arrêté ou faire l'objet d'autres actes de représailles à son retour au Tchad, au terme de son actuelle mission à l'étranger.

**Front Line demande instamment aux autorités tchadiennes de:**

1. Assurer que le défenseur des droits humains Deuzoumbe Daniel Passalet ne soit pas arrêté à son retour au Tchad;
2. Condamner publiquement les déclarations du représentant du gouvernement Jean-Bernard Padaré et prendre des mesures efficaces pour prévenir la répétition des déclarations hostiles et intimidatrices à l'encontre des défenseurs des droits humains; déclarations qui ont pour but de stigmatiser leur travail légitime et pourraient encourager les actes d'agression à leur encontre;
3. S'assurer que les défenseurs des droits humains soient en mesure d'opérer librement, et prendre des mesures afin d'encourager la reconnaissance publique de leur rôle légitime;
4. Veiller à ce que tous les défenseurs des droits humains au Tchad, exerçant leurs activités légitimes de défense des droits humains, soient en mesure d'opérer sans restrictions ni représailles.